



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 2, 13 juin 2019

INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LA CULTURE DE L'AUBERGINE EN 2019

Ce bulletin d'information présente une liste non exhaustive des insecticides et des fongicides homologués pour la cerise de terre (légume-fruit). Les traitements de semences et les produits qui sont homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

Certains biopesticides sont présentés dans les tableaux. Pour une liste plus complète et des informations complémentaires sur ces produits, vous pouvez consulter le bulletin d'information [Spécial phytoprotection bio](#) du 3 juin 2019.

Les informations contenues dans ce bulletin permettent de considérer plusieurs des produits homologués contre les principaux ravageurs de cette culture.

Lorsque des traitements répétitifs doivent être effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Référez-vous aux informations sur les **familles chimiques** et les **groupes chimiques** (groupes de résistance) contenus dans les tableaux de ce bulletin pour effectuer le bon choix quant aux produits à utiliser. De cette façon, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fongicides dits multisites) échappent à cette règle. En effet, le risque de développer de la résistance est très faible, puisqu'ils agissent à plusieurs niveaux du développement du champignon et ils affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Mises en garde

Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal effectuée peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Vous pouvez consulter la [liste des personnes accréditées](#) qui offrent le service de réglage des pulvérisateurs dans le cadre du projet Action-réglage.

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai d'attente avant la récolte doivent être respectés avec rigueur.

Finalement, il est très important de porter le matériel de protection approprié lorsque l'on manipule et applique des pesticides.

Des modifications réglementaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sont maintenant en vigueur. Il est dorénavant interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Internet du [MELCC](#).

Toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

Conservez ce bulletin d'information. Vous pourrez le consulter tout au long de la saison.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Catherine Thireau, agronome (PRISME). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'[avertisseuse du réseau Solanacées](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre	ADMIRE 240 (homologué également contre les pucerons; application foliaire : homologué également contre les pucerons et la cicadelle)	Néonicotinoïdes (4A)	Imidaclopride Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation	24	7	7 à 10 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation (jusqu'à 12 ml pour l'ADMIRE)	1 (au sol)	214	7
	ALIAS 240 SC				200 ml (foliaire)	2 (foliaire)			
	GRAPPLE								
	GRAPPLE-2								
Doryphore de la pomme de terre, cicadelles et pucerons	SIVANTO PRIME	Buténolide (4D)	Flupyradifurone	12	1	500 à 750 ml (pucerons et cicadelles) 750 à 1 000 ml (doryphores)	2 000 ml	77	18
Doryphore de la pomme de terre et fausse-arpenteuse	CORAGEN	Diamide (28)	Chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	4
	ENTRUST 80	Spinosyne (5)	Spinosad	12	1	50 g (doryphore) 109 g (f.-arpenteuse)	3	73	2
	ENTRUST					167 ml (doryphore) 364 ml (f.-arpenteuse)			
	SUCCESS					83 ml (doryphore) 182 ml (f.-arpenteuse)			
Doryphore de la pomme de terre, fausse-arpenteuse, altises, cicadelles et pucerons	MINECTO DUO 40WG	Diamide et néonicotinoïdes (28 et 4A)	Cyantraniliprole et thiaméthoxame Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation	12	NA	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou de la plantation)	1	350	39

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS	
Pucerons	ACTARA 25WG (homologué également contre la punaise marbrée, la punaise terne et les pentatomidées)	Néonicotinoïdes (4A)	Thiaméthoxame Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation	12	1 (foliaire)	105 g; 105 à 210 g (punaises - application foliaire); 365 à 468 g (application eau de transplantation)	1 (transplantation)	174	53	
	30 (transplantation)					2 (foliaire)				
	ACTARA 240SC (homologué également contre le doryphore de la pomme de terre, la cicadelle et l'altise)				NA	375 à 625 ml/ha (traitement dans sillon)	625 ml	175	110	
	MOVENTO 150 OD MOVENTO 240 SC	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spirotétramate			1	347 à 585 ml 220 à 365 ml	1,17 L 730 ml	1	115
	BELEAF 50SG	Pyridine-carboxamide (29)	Fonicamide			0	0,12 à 0,16 kg	3 (0,48 kg)	5	10
Pucerons et tétranyques	MALATHION 85E	Organophosphaté (1B)	Malathion	12	3	535 à 1 345 ml	4	144	92	
	MALATHION 500 (homologué également contre la fausse-arpenteuse, la cicadelle et l'altise)					1,4 à 3,0 L				
	NEUDOSAN	NA	Sels de potassium d'acide gras	4	0	8,0 L	ND	100	5	
	SAFER'S					1 partie de concentré : 50 parties d'eau		53		
Punaise terne	CYGON 480-AG	Organophosphaté (1B)	Diméthoate	12	7	500 à 700 ml	2	132	69	
	CYGON 480									
	CYGON 480 EC									
	LAGON 480 E									
Fausse-arpenteuse	DELEGATE	Spinosyne (5)	Spinétorame	12	1	140 à 200 g	3	100	7	
	RADIANT SC					290 à 420 ml			13	
	XENTARI WG (homologué également contre le ver de l'épi)	Produits microbiens du type <i>Bt</i> (11A1)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	4	0	500 à 1 000 g	ND	ND	5	
	INTREPID 240F	Diacylhydrazine (18A)	Méthoxyfénozide	12	1	0,3 à 0,6 L	2 L	92	13	

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Tétranyques	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spiromesifen	12	1	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	9	73
	KANEMITE 15 SC	À déterminer (20B)	Acéquinocyl			2,1 L	2 (4,1 L)	25	14
	ACRAMITE 50 WS	Bifénazate (20D)	Bifénazate		3	851 g	1	20	12
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	NA	Huile minérale		ND	10 L	8	132	86
Fausse-arpenteuse, vers gris, ver de l'épi, doryphore de la pomme de terre, pyrale du maïs, pucerons et altises	EXIREL	Diamide (28)	Cyantraniliprole	12	1	250 à 1 500 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4	175	5
	MINECTO PRO (homologué également contre les tétranyques; non homologué contre les pucerons)	Avermectide et diamide (6 et 28)	Abamectine et cyantraniliprole		7	370 à 741 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	3 à 5 (2,223 L)	222	60
Fausse-arpenteuse, vers gris, ver de l'épi et pyrale du maïs	VOLIAM XPRESS	Diamide et pyréthroïde synthétique (28 et 3)	Chlorantraniliprole et lambda- cyhalothrine	24	7	500 ml	2	191	101

NA : non applicable

ND : non disponible

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai attente avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Anthracnose, brûlure alternarienne et mildiou	CABRIO EG	Strobilurine (11)	Pyraclostrobin	12	0	0,56 à 0,84 kg; jusqu'à 1,0 kg pour le mildiou	6 (6 kg)	75	35
Anthracnose et brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	Difénoconazole	12	0	292 à 512 ml	2,04 L	106	58
	APROVIA	Pyrazole (7)	Benzovindiflupyr			512 ml pour l'anthracnose			
	APROVIA TOP	Triazole et pyrazole (3 et 7)	Difénoconazole et benzovindiflupyr	12	1	643 à 967 ml	3,9 L	206	149
	QUADRIS TOP	Strobilurine et triazole (11 et 3)	Azoxystrobine et diféconazole	12	1	625 ml	3	158	68
Brûlure alternarienne et mildiou	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	Sulfate de cuivre tribasique	48	2	4,0 kg	10	196	38
	CUEVA commercial	Substance inorganique (M)	Octanoate de cuivre	4	1	Solution 0,5 à 2,0 %, appliquée à 470 à 940 L/ha (2,35 à 18,8 L)	15	ND	ND
Brûlure alternarienne et moisissure grise	FONTELIS	Pyrazole (7)	Penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	143
	CANTUS WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	Boscalide			175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5 (2 applications pour moisissure grise)	60	33
	RHAPSODY ASO moisissure grise seulement	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	1,0 à 2,0 L	ND	1	5
	SERENADE MAX					3,0 à 6,0 kg pour moisissure 4,5 kg pour b.alternarienne			
	SERENADE OPTI					1,7 à 3,3 kg pour moisissure 2,5 kg pour b.alternarienne			
	DOUBLE NICKEL LC					2,5 à 10,0 L pour b.alternarienne; 4,5 à 18,0 L pour la moisissure			
Brûlure alternarienne	SERCADIS	Pyrazole (7)	Fluxapyroxade	12	7	0,167 à 0,333 L	3 (1,0 L)	92	108
Mildiou	ACROBAT 50 WP	Acide cinnamique (40)	Diméthomorphe	12	0	450 g	5	40	10
	CONFINE EXTRA							Phosphonate (33)	Acide phosphoreux (sels mono- et dipotassiques)
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA	Triazolopyrimidine et acide cinnamique (45 et 40)	Amétoctradine et diméthomorphe	12	4	1,0 L	3		
	ZAMPRO							Azole, oxazole et thiazole (U15)	Oxathiapiprolin
	ORONDIS	Acide cinnamique (40)	Diméthomorphe	12	0	450 ml	5		
	FORUM								

NA : non applicable

ND : non disponible